

POURQUOI LA TEOM AUGMENTE-T-ELLE ?

En raison de plusieurs contraintes extérieures :

- **Augmentation chaque année de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, taxe gouvernementale dont le montant est calculé en fonction des quantités de déchets enfouis (27,5 €/tonne en 2020, 49,5 €/tonne en 2022 et jusqu'à 71,5 €/tonne prévus en 2025, soit un surcoût de 560 000 € sur la base des tonnages de 2020) ;
- **Augmentation du coût de traitement des ordures ménagères** (+12 € la tonne en 2021) ;
- **Augmentation du prix du carburant** pour les 11 camions du SMICTOM LGB qui consomment 250 000 litres de carburant par an.

A ces contraintes s'ajoutent des **facteurs pour lesquels nous sommes directement responsables** :

- **Accroissement incessant de la production de nos déchets** (augmentation du tonnage de 10% entre 2019 et 2021) ;
- **Très faible quantité de tri sélectif** (à peine 10% de ce que nous jetons).

COMMENT PEUT-ON AGIR ?

Deux axes d'effort, à la portée de chacun d'entre nous, constituent l'unique solution pour contenir le montant de notre taxe d'ordures ménagères :

- **Réduction drastique des volumes de nos sacs noirs** en refusant d'y inclure ce qui relève du tri sélectif (points d'apport volontaire pour les emballages, verre et papier), et en utilisant si possible, la technique du compostage.
- **Augmentation franche des volumes triés** qui peuvent ainsi être revendus par le SMICTOM à des filières de transformation.

Ce n'est bien qu'à ces deux seules conditions que nous pourrions atténuer les coûts de collecte et de traitement de nos déchets et préserver notre porte-monnaie.

ENSEMBLE, JETONS MOINS, TRIONS PLUS !



*Chères habitantes, chers habitants de l'Albret,
Lors du Conseil communautaire du 23 mars dernier, les élus d'Albret Communauté ont été contraints de voter une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), passant le taux de 11,5 à 13,5%. Cela représente une augmentation moyenne de 18 euros par an et par habitant.*

Au-delà de cette mesure, plusieurs questions se posent :

- *Quelle est cette taxe et en quoi consiste-t-elle ?*
- *Quel est le coût de nos déchets ?*
- *Pourquoi une telle augmentation de la TEOM ?*
- *Quelles solutions pour atténuer ces contraintes financières ?*

Ce dépliant peut vous aider à y voir plus clair sur la TEOM, qui apparaît sur votre quittance de taxe foncière.

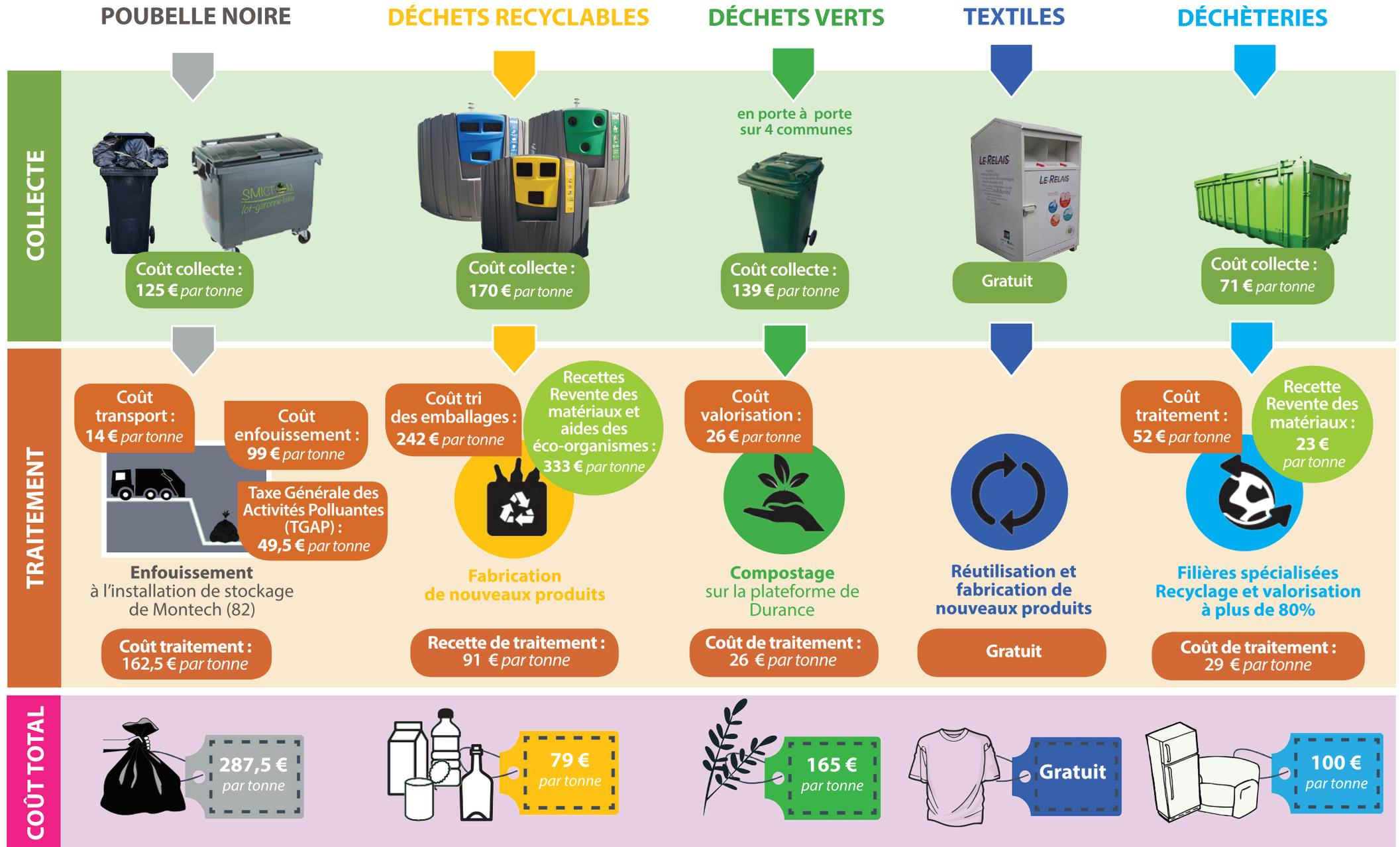
Alain LORENZELLI, Président d'Albret Communauté

LA TEOM, C'EST QUOI ?

La TEOM sert à financer le ramassage, le tri et l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que la gestion des déchetteries. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie, est assujettie à la TEOM.

Ayant la compétence « Déchets ménagers et assimilés », Albret Communauté fixe obligatoirement le taux de cette Taxe. Son montant doit être strictement équivalent aux dépenses réelles du SMICTOM LGB, qui exerce cette compétence pour Albret Communauté.

COMBIEN COÛTENT NOS DÉCHETS ?



POUBELLE NOIRE
12 028 tonnes

DÉCHETS RECYCLABLES
2 536 tonnes

DÉCHETS VERTS
404 tonnes

TEXTILES
95 tonnes

DÉCHÈTERIES
10 967 tonnes